

*Office International de l'Eau*

**Lettre « Biodiversité  
aquatique »**

-

**Charte éditoriale**

Edition 2019

*Date de dernière modification : 11 juin 2019*



**Office  
International  
de l'Eau**

**Titre :** Lettre « biodiversité aquatique » - Charte éditoriale

**Auteur(s) :** PETIT K. (OIEau)

**Contributeur(s) :** THIERRY E. (OIEau)

**Editeur :** Office International de l'Eau (OIEau)

**Date de publication :** 10/06/2019

**Résumé :** L'OIEau propose sur son site web ([www.oieau.fr](http://www.oieau.fr)) une lettre d'information permettant de suivre chaque mois les actualités relatives au domaine de la biodiversité aquatique. La présente charte éditoriale précise les critères qui définissent l'orientation des contenus, ainsi que les règles rédactionnelles.

**Mots-clés :** EAU, MILIEU AQUATIQUE, ACTUALITE, BIODIVERSITE, HABITAT, ESPECE

**Format :** PDF

**Identifiant :** -

**Langue :** fra

**Couverture géographique :** -

**URL du document :**

[https://www.oieau.fr/files/OIEau\\_LettreBiodivAqua\\_CharteEdito\\_v2019.pdf](https://www.oieau.fr/files/OIEau_LettreBiodivAqua_CharteEdito_v2019.pdf)

**Droits d'usage :** <https://creativecommons.org/licenses/by/3.0/fr/>

**Droits de diffusion :** libre

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Introduction .....</b>	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>Ligne éditoriale.....</b>	<b>5</b>
2.1	Cibles.....	5
2.2	Thèmes.....	5
2.3	Sources.....	5
2.4	Formats.....	6
<b>3</b>	<b>Organisation éditoriale .....</b>	<b>6</b>
<b>4</b>	<b>Principes de rédaction d'une lettre .....</b>	<b>6</b>
<b>5</b>	<b>Diffusion et réutilisation .....</b>	<b>7</b>

# 1 Introduction

Depuis sa création en 1992, l'Office International de l'Eau (OIEau) veille au partage des connaissances, l'une des clés pour le développement des compétences permettant de mieux gérer l'eau et les milieux aquatiques. En tant qu'association déclarée d'utilité publique, l'OIEau conduit des projets et programmes d'intérêt commun notamment pour rendre la documentation et l'information sur l'eau accessibles à tous. Trois de ces missions prioritaires, telles que citées dans ses statuts, consistent à :

- diffuser une information fiable adaptée aux besoins des différents acteurs ;
- réunir, analyser et rendre facilement disponible la documentation scientifique, technique, économique et institutionnelle sur les différents domaines de l'eau, et d'assurer une veille technologique permettant d'actualiser en permanence et en temps réel les connaissances ;
- collaborer aux programmes pour la gestion et la synthèse de données sur la qualité de l'eau, les pollutions, les ressources aquatiques et la protection des milieux.

Pour cela, l'OIEau collecte, organise, traite, analyse et valorise des données et des informations sur l'eau et les milieux aquatiques, en veillant à ce qu'elles soient fiables, compréhensibles et réutilisables. Et afin que chacun puisse suivre les actualités de ce domaine, l'OIEau a mis en place une équipe et un système de veille et de curation. L'objectif : déceler les informations récentes de manière continue, les sélectionner, les éditorialiser et les valoriser, en fonction des besoins identifiés (cibles, thématiques).

Les résultats des différentes veilles sont mis à disposition sur le site de l'OIEau ([www.oieau.fr](http://www.oieau.fr)), sous forme brute ou travaillée (articles, actualités, agenda des événements, flux d'informations, lettres d'informations). L'une de ces veilles est dédiée spécifiquement à la [biodiversité aquatique](#), avec une lettre mensuelle, qui est mise à disposition sur le site de l'OIEau et est envoyée aux abonnés.

**L'objectif de la lettre « biodiversité aquatique » est de proposer, face à la surabondance d'informations, une vue globale des actualités diffusées chaque mois sur le web sur ce thème, en France et dans le monde. Elle permet ainsi de maintenir un niveau de connaissances et de suivre les sujets émergents, les acteurs impliqués, etc.**

La **charte éditoriale, ici présentée**, est destinée à assurer la cohérence et la qualité de la production éditoriale de cette lettre « Eau et biodiversité ». Elle formalise la ligne éditoriale, c'est-à-dire les critères qui définissent l'orientation des contenus, ainsi que les règles rédactionnelles.

## 2 Ligne éditoriale

### 2.1 Cibles

La cible principale est le **public averti**, souhaitant se tenir informé et suivre les actualités relatives à la biodiversité aquatique.

**Le public novice**, doit également pouvoir y trouver des informations claires et fiables, lui permettant d'appréhender les informations partagées sur l'eau, les milieux et espèces aquatiques.

### 2.2 Thèmes

Les thèmes abordés sont relatifs au domaine de **la biodiversité aquatique**.

**Diversité biologique ou biodiversité** : Variabilité des **organismes** vivants de toute origine y compris, entre autres, les **écosystèmes** terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie; cela comprend la **diversité** au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes.

Source : *Convention sur la diversité biologique, 1992*

Cette définition a été reprise dans l'article 1 de la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages : « *On entend par biodiversité, ou diversité biologique, la variabilité des organismes vivants de toute origine, y compris les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques, ainsi que les complexes écologiques dont ils font partie. Elle comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces, la diversité des écosystèmes ainsi que les interactions entre les organismes vivants.* »

Le périmètre « aquatique » de la veille correspond aux **habitats d'eaux douces et littorales**, et aux **espèces inféodées à ces milieux aquatiques** au moins lors d'une période de leur cycle de vie. Le milieu marin n'est pas inclus dans le périmètre.

### 2.3 Sources

Pour garantir la fiabilité des informations, les canaux veillés sont ceux d'**organismes reconnus dans le domaine de l'eau et de l'environnement** (ministères, services de l'Etat, établissements publics, organismes de recherche, associations représentatives, etc.), mais aussi la presse généraliste et spécialisée.

Les informations issues directement de blogs personnels, d'encyclopédies libres, etc., ne sont pas incluses dans la lettre.

## 2.4 Formats

Les actualités relayées peuvent être de différents formats : actes de conférence, appel à communication, article de presse, article de revue, communiqué de presse, événement, formation, lettre d'informations, podcast, publication, texte réglementaire, thèse, vidéo, etc.

## 3 Organisation éditoriale

La veille, la curation et la rédaction de la lettre mensuelle sont réalisées par l'OIEau, avec le soutien financier de l'Agence française pour la biodiversité (AFB).

Les étapes de production sont les suivantes :

1. Veille, collecte des informations
2. Sélection (évaluation de la pertinence), vérification de la fiabilité, traitement de l'information
3. Réalisation de la lettre mensuelle
4. Publication

La lettre est publiée à la fin de chaque mois.

## 4 Principes de rédaction d'une lettre

Chaque actualité sélectionnée se compose :

- d'un titre court informatif ;
- d'un texte descriptif ;
- d'un lien vers la source de l'information ;
- de mots-clés ;
- et éventuellement de liens vers des ressources complémentaires.

Le titre et le texte sont proposés dans la langue de rédaction de l'actualité.

Les actualités sont organisées et présentées par rubrique :

Rubrique	Description
Agriculture	Informations concernant les liens entre l'agriculture et la biodiversité aquatique (agroécologie, agroforesterie, agriculture durable, etc.)
Climat	Informations concernant le climat et/ou le changement climatique en lien avec la biodiversité aquatique
Concertation et sciences participatives	Informations regroupant la concertation (participation, consultation...) et les sciences participatives autour de la biodiversité aquatique
Connaissance des habitats et espèces	Informations concernant les habitats et espèces végétales ou animales aquatiques
Continuité écologique	Informations concernant la continuité écologique des milieux aquatiques, la trame verte et bleue.
Economie - Services écosystémiques	Informations concernant l'économie liée à l'eau et à la biodiversité ainsi qu'aux services écosystémiques
Génie écologique	Informations concernant des projets de génie écologique en lien avec les milieux et espèces aquatiques
Politique - Stratégie	Informations concernant les politiques publiques liées aux milieux et espèces aquatiques (eau, biodiversité, ...), leur mise en œuvre, leur gouvernance, la planification, les stratégies, ...
Réglementation	Informations concernant les mesures légales et réglementaires relatives aux milieux et espèces aquatiques
Santé	Informations regroupant des informations liant santé et biodiversité aquatique
Zones humides	Informations concernant les zones humides

## 5 Diffusion et réutilisation

La lettre mensuelle est **consultable** en ligne sur le site de l'OIEau : <https://www.oieau.fr/documentation/publications/lettres-info/biodiversite>.

Elle est mise à disposition de tous sous la licence [CC BY 3.0 FR](https://creativecommons.org/licenses/by/3.0/fr/). Cela signifie qu'il est autorisé, à condition de créditer la source, de les **partager** (copier, distribuer et communiquer le matériel par tous moyens et sous tous formats) et de les **adapter** (remixer, transformer et créer à partir du matériel).

Il est possible de s'abonner pour recevoir la lettre par courriel, en indiquant juste son adresse électronique.



*Office  
International  
de l'Eau*

15 rue Edouard Chamberland  
87065 Limoges Cedex  
Tel. (33) 5 55 11 47 80

[www.oieau.org](http://www.oieau.org)

Avec le soutien financier de l'AFB

**AGENCE FRANÇAISE  
POUR LA BIODIVERSITÉ**  
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

[www.afbiodiversite.fr](http://www.afbiodiversite.fr)